



EA

Opérateur Économique Agréé
المتعامل الإقتصادي المعتمد

TUNISIE

تونس



Qu'est-ce qu'un opérateur économique agréé?

L'opérateur économique agréé est un statut accordée a toute entreprise établie en Tunisie,

- ✓ Exerçant une activité en relation avec le commerce extérieur,
- ✓ Ayant la confiance de la Douane,
- ✓ Remplissant des conditions minimales.



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

WT/L/940

28 novembre 2014

(14-6946)

Page: 1/33

Conseil général

**PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD DE MARRAKECH
INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

DÉCISION DU 27 NOVEMBRE 2014

Le Conseil général,

Eu égard au paragraphe 1 de l'article X de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (l'"Accord sur l'OMC"),

Exerçant les fonctions de la Conférence ministérielle dans l'intervalle entre les réunions conformément au paragraphe 2 de l'article IV de l'Accord sur l'OMC,



ARTICLE 7: MAINLEVÉE ET DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

- 1- Traitement avant arrivée
 - 2- Paiement par voie électronique
 - 3- Séparation de la mainlevée de la détermination des droits de douane, taxes,
 - 4- Gestion des risques
 - 5- Contrôle après dédouanement
 - 6- Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée
 - 7- Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés
- 7.1 *« Chaque Membre prévoira des mesures de facilitation additionnelles concernant les formalités et procédures d'importation, d'exportation ou de transit, pour les opérateurs qui remplissent des critères spécifiés, ci-après dénommés opérateurs agréés ».*

Cadre de normes SAFE : sécurisation et facilitation des échanges mondiaux



QUATRE ELEMENTS CLES

<p>Renseignements électroniques préalables</p>	<p>Gestion de risques</p>	<p>Inspection au départ</p>	<p>Partenariat avec les entreprises</p>
<p>Harmoniser les renseignements préalables de la déclaration de chargement qui doivent être transmis par voie électronique pour les envois à l'arrivée, au départ et en transit.</p>	<p>Appliquer une démarche cohérente de gestion des risques afin de lutter contre les menaces en matière de sécurité.</p>	<p>Inspection au départ des conteneurs et du fret à haut risque en utilisant de préférence du matériel de détection non intrusif.</p>	<p>La douane offrira des avantages aux entreprises qui respectent les normes minimales en matière de sécurité de la chaîne logistique et appliquent les pratiques conseillées.</p>



L'Opérateur économique agréé (OEA) se définit comme
Une partie intervenante dans le mouvement international
des marchandises à quelque titre que ce soit;
Qui a été reconnue par une administration nationale des
douanes comme respectant les normes de l'OMD ou des
normes équivalentes en matière de sécurité de la chaîne
logistique.

الفصل ٢ - ينشر هذا الامر الرئاسي بالرائد الرسمي
للجمهورية التونسية.

تونس في 30 جويلية 2018.

رئيس الجمهورية

محمد الباجي قايد السبسي

وزارة المالية

أمر حكومي عدد 612 لسنة 2018 مؤرخ في 17 جويلية
2018 يتعلق بضبط شروط وإجراءات وطرق منح صفة
المتعامل الاقتصادي المعتمد وتعليقها وسحبها.

إن رئيس الحكومة،

باقتراح من وزير المالية،

بعد الاطلاع على الدستور،

يصدر الأمر الحكومي الآتي نصّه:

الباب الأول

أحكام عامة

الفصل الأول - يهدف هذا الأمر الحكومي إلى تعريف صفة
المتعامل الاقتصادي المعتمد وتحديد أصنافه وضبط شروط
وإجراءات منح هذه الصفة وتعليقها وسحبها.

الفصل 2 - المتعامل الاقتصادي المعتمد هي صفة تمنح، بناء
على اتفاقية بين الإدارة العامة للديوانة والمتعامل المعني، لكل
مؤسسة منتصبة بالبلاد التونسية وتمارس نشاطا يرتبط بالتجارة
الخارجية و/أو باللوجستية تكون محل ثقة لدى الإدارة العامة
للديوانة وتتوفر فيها جملة من الشروط الدنيا المنصوص عليها
بهذا الأمر الحكومي.

الفصل 3 -

1. تمنح الإدارة العامة للديوانة صفة المتعامل الاقتصادي
المعتمد وفقا لأحد الأصناف التالية:
أ - صنف "تبسيط الإجراءات الديوانية"

الرقم: 07-16/892

0.2.1.1.1.2

الجمهورية التونسية
النشيرة الرسمية للديوانة التونسية
توزيع عام
وثائق إدارية

نص ت.ع رقم 069 لسنة 2016

بتاريخ 11-07-2016

- الموضوع** : حول طلب الإنتفاع بصفة المتعامل الإقتصادي المعتمد.
- المصاحب** : - أنموذج مطلب إنتفاع بصفة المتعامل الإقتصادي المعتمد.
- استبيان تقييم ذاتي.



Catégories OEA

A. Catégorie « Simplifications des procédures douanières »

Les entreprises réalisant des opérations de commerce extérieur dans le cadre de l'exercice de leurs activités,

B. Catégorie « Sécurité et sûreté »

Les entreprises dont leurs activités sont liées, directement ou indirectement, au domaine d'intervention de la douane: - transporteurs, - transitaires, - commissionnaires en douane, - entrepreneurs d'acconage et de manutention, - armateurs, - exploitants des magasins et aires de dédouanement et d'exportation,

C. Catégorie « Complet »

Les entreprises ayant obtenu le statut d'opérateur économique agréé catégorie «Simplification des procédures douanières» et traitant pour leurs opérations de stockage, de transport et autres activités logistiques avec des entreprises ayant obtenu le statut d'opérateur économique agréé catégorie « Sécurité et sûreté ».



Avantages de la certification OEA

Le statut de l'opérateur économique agréé catégorie «**Simplification des procédures douanières**» permet à l'entreprise de bénéficier de:

- Enlèvement immédiat des marchandises sans contrôles physiques aux points frontaliers,
- Enlèvement moyennant des déclarations simplifiées (DAE/ SE 777 / ET 222)
- des déclarations en Douane orientées automatiquement au circuit **VERT**.



- Disposer de ses marchandises dès l'expiration d'un délai fixé par la convention si elle n'a pas été avisé par les services des douanes de la décision de procéder à un contrôle physique de ses marchandises.
- La domiciliation de toutes ses opérations douanières à un bureau régional de douane dénommé "Bureau de rattachement".



- La désignation d'un interlocuteur unique parmi les officiers de la douane dans le bureau de rattachement de l'entreprise, chargé notamment de résoudre les difficultés qu'elle peut rencontrer et de la soutenir, le cas échéant, dans l'accomplissement des formalités douanières.
- Le dépôt d'une déclaration anticipée avant l'arrivée des marchandises.



L'administration des douanes peut accorder d'autres facilitations selon la nature de l'activité de l'entreprise concernée ou bien selon l'évolution des procédures en matière douanière.



Conditions d'attribution du statut OEA

- ✓ Avoir une situation douanière en règle pour les trois dernières années (ne pas commettre des infractions douanières graves ou répétées durant la période concernée).
- ✓ Avoir une situation fiscale régularisée.
- ✓ Avoir une situation financière solvable pour les trois dernières années (aussi bien pour l'entreprise que pour ses dirigeants).



- ✓ Tenir une comptabilité commerciale conformément à la législation en vigueur et une comptabilité matière informatisée et répondant aux exigences des contrôles douaniers.
- ✓ Adoption de procédures d'archivage fiables et acceptées par les services des douanes pour des registres et des informations de l'entreprise.

[ACCUEIL](#)[PARTICULIERS](#)[PROFESSIONNELS](#)[DOUANE](#)[PROJET SINDA2](#)[E SERVICE](#)[CONTACT](#)

E.A

Opérateur Économique Agréé المتعامل الإقتصادي المعتمد

TUNISIE

تونس

Demande de certification Operateur Economique Agréé

Description

Demandeur du service:

Raison sociale*:

Forme Juridique*:

Date de Constitution*:



Code en douane*:

Nature de l'activité*:

Personne de contact*:

Représentant légal*:

Numero CIN

Représentant légal*:

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Demande de certification OEA
Opérateur Economique Agréé

Raison sociale :	
Forme juridique :	Date de constitution:
Matricule fiscal:	Nature de l'activité:
Adresse du siège social:	
Personne de contact (vis-à-vis) (nom et prénom, téléphone, fax, mail):	
Type de statut demandé : <input type="checkbox"/> OEA – Simplifications des procédures douanières <input type="checkbox"/> OEA – Sécurité et sûreté <input type="checkbox"/> OEA – Complet	
Tél :	Email :
Fax :	Site internet :
Date :	Signature (nom et prénom) :

Questionnaire d'auto-évaluation
OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES AGRÉÉS



I- Prise de connaissance générale de l'entreprise :

I-1- Informations générales sur l'opérateur:

I-1-1: Identification de l'opérateur:

1-1-1	Raison sociale :	
	Forme juridique :	
	Date de création :	
	Adresse du siège social :	
	Téléphones :	
	Fax:	
	Adresse électronique:	
	Site internet :	

1-1-2	<p>Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe d'entreprises?</p> <p>Si oui, indiquez si d'autres entités du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ont déjà obtenu le statut OEA? ▪ ont déposé une demande de statut OEA? ▪ ont déposé une demande de statut OEA qui a été refusée? 	<p>Oui / Non</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ 									
1-1-3	<p>Quel est le nombre d'employés de votre entreprise ?</p>	<p>Cadres :</p> <p>Techniciens :</p> <p>Ouvriers :</p> <p>Saisonniers:</p> <p>Autres : (à préciser)</p> <p>Total :</p>									
1-1-4	<p>Indiquez le montant du chiffre d'affaires annuel pour les trois derniers exercices.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="923 1039 1420 1099">Année</th> <th data-bbox="1420 1039 1912 1099">Chiffe d'affaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="923 1099 1420 1159"></td> <td data-bbox="1420 1099 1912 1159"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="923 1159 1420 1219"></td> <td data-bbox="1420 1159 1912 1219"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="923 1219 1420 1279"></td> <td data-bbox="1420 1219 1912 1279"></td> </tr> </tbody> </table>		Année	Chiffe d'affaires						
Année	Chiffe d'affaires										

I-2-: Volume d'activité de l'opérateur

I-2-1 :Activité import (mise à la consommation)

Pour les trois dernières années, donnez une évaluation du nombre et de la valeur des déclarations d'import:

Année	Nombre	Valeur

I-2-2 :Activité export

Pour les trois dernières années, donnez une évaluation du nombre et de la valeur des déclarations d'export:

Année	Nombre	Valeur

I-2-3 :Activité transit

Pour les trois dernières années, donnez une évaluation du nombre et de la valeur des déclarations de transit:

Année	Nombre	Valeur

II-1- Informations et statistiques douanières :

II-1-1 : Réalisation des formalités douanières :

1-1-1	Les formalités douanières sont effectués en votre nom et pour votre compte?	
1-1-2	Les formalités douanières sont effectués par un commissionnaire en douane? Si oui précisez son identité et son numéro d'agrément?	
1-1-3	a) Déclinez l'identité de la personne responsable des questions douanières au sein de l'entreprise? b) Quel poste occupe-t-elle dans l'organigramme de votre entreprise? c) Bénéficie elle de formations dans le domaine douanier ? si oui par qui sont assurées ces formations ?	
1-1-4	Comment et par qui le classement tarifaire des marchandises est-il établi?	
1-1-5	Indiquez l'origine des marchandises que vous importez le plus souvent ? (préférentielles ou non préférentielles) Quelles procédures avez-vous mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des pays d'origine déclarés pour les marchandises importées?	

- مطلب الإنتفاع بصفة المتعامل الإقتصادي المعتمد على موقع الواب الخاص بالادارة العامة للديوانة.
- نسخة من الاشهار بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية لتكوين المؤسسة والتحيينات اللاحقة.
- نسخة من القانون الأساسي للشركة.
- مضمون من السجل التجاري مستخرج حديثا.
- القوائم المالية للمؤسسة مصحوبة بتقارير مراقب الحسابات لسنوات 2021, 2022, 2023.
(Bilan, Etat de résultat, Etat des flux, Notes aux états financiers, Rapport général)
- رسم بياني للهيكل التنظيمي للمؤسسة (الخطة : الاسم و اللقب).
- استبيان التقييم الذاتي وفق أنموذج الادارة العامة للديوانة .
- نسخة من شهادة الوقاية المسلمة من مصالح الحماية المدنية أو مطلب في الغرض.
- نسخة من الشهادات المتحصل عليها (ان وجدت).
- نسخة من العقود مع مسدي الخدمات ان وجدت (حراسة ، نقل،)



CONVENTION

Entre les soussignés :

La Direction Générale des Douanes, représentée par [REDACTED]

[REDACTED]
l'Entreprise [REDACTED] représentée par [REDACTED] agissant
en qualité de Directeur de site,

et dont le siège social est situé à: [REDACTED]

Identifiant Fiscal : [REDACTED]

I- DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE :

Le statut de l'opérateur économique agréé est accordé suivant agrément
N° TU00 [REDACTED] du [REDACTED] à l'entreprise [REDACTED], ci après
dénommée, entreprise contractante qui s'engage à :

- 1- Ne pas importer ou exporter, au bénéfice de la présente convention, des marchandises soumises à un contrôle préalable d'un service autre que celui des douanes sauf présentation d'une autorisation délivrée par le service compétent pour différer ledit contrôle après enlèvement.
- 2- Se conformer à l'opposition du service des douanes quant à l'enlèvement des marchandises lorsqu'un recours est déposé auprès du chef de bureau de rattachement ou auprès de la Direction Générale des Douanes.

II- DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES :

La direction générale des douanes s'engage à :

- 1- Faire bénéficier l'entreprise contractante des facilités prévues par la décision d'octroi du statut.
- 2- Apporter à l'entreprise contractante, sur demande de celle-ci, les renseignements réglementaires lui permettant d'effectuer ses opérations de dédouanement et de les adapter à ses besoins.
- 3- Examiner toute demande déposée par l'entreprise contractante dans les meilleurs délais (tous les services douaniers sont concernés).
- 4- Autoriser l'entreprise à disposer librement de la marchandise dans un délai **de deux heures** à partir du moment de la transmission de l'avis d'arrivée des marchandises dans ses locaux.
- 5- Désigner un interlocuteur unique dans le bureau de douane de rattachement, chargé notamment de résoudre les difficultés que peut rencontrer l'entreprise et

III- DISPOSITIONS COMMUNES :

- 1-**La présente convention demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une des parties notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.
- 2-**Le bénéfice de l'autorisation peut être retiré ou suspendu lorsque les conditions exigées pour l'octroi de la procédure ne sont plus remplies ou lorsque l'entreprise contractante n'a pas respecté ses engagements et à fortiori, a utilisé la procédure de manière abusive, la notification se fera par lettre recommandée.
- 4-**Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant daté et signé par les parties contractantes.
- 5-**Les modalités d'application de la présente convention seront fixées par une décision du directeur général des douanes.



AEO Compendium Records

Pays	Région	OEA	CCP	ARM	AAMD
ANASE	AP	-	-	-	-
UE	EUR	2008-01	-	9	1
Afghanistan	AP	-	-	-	2
Afrique du Sud	ESA	2021-07	-	13	4
Albanie	EUR	-	-	2	2
Algérie	MENA	-	-	-	2
Egypte	MENA	2013-07	-	5	2
El Salvador	AMS	2017-09	-	3	-
Emirats Arabes Unis	MENA	2016-10	-	7	17
Trinité-et-Tobago	AMS	-	-	-	-
Tunisie	MENA	2010-01	-	1	-
Turkménistan	EUR	-	-	-	2
Tuvalu	AP	-	-	-	-
Türkiye	EUR	2013-01	-	1	4



 **Tunisie**

[Choisissez le pays](#)

Région	OEA	CCP	ARM	AAMD
MENA	statut de l'opérateur économique agréé	-	<ul style="list-style-type: none">• Status : Toutes les parties ont signé, Since : avril 2016, Parties :  Egypte,  Jordanie,  Maroc,  Tunisie	-

أمر حكومي عدد 152 لسنة 2019 مؤرخ في 18 فيفري 2019 يتعلق بإبرام اتفاق الاعتراف المتبادل بالمشغل الاقتصادي المعتمد بين الدول أعضاء الاتفاقية العربية المتوسطة للتبادل الحر (اتفاقية أغادير).

يصدر الأمر الحكومي الآتي نصه :

الفصل الأول - تم إبرام اتفاق الاعتراف المتبادل بالمشغل الاقتصادي المعتمد بين الدول أعضاء الاتفاقية العربية المتوسطة للتبادل الحر "اتفاقية أغادير" الملحق بهذا الأمر الحكومي، الموقع عليه بالقاهرة في 13 أفريل 2016.

الفصل 2 - وزير الشؤون الخارجية مكلف بتنفيذ هذا الأمر الحكومي الذي ينشر بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية.

تونس في 18 فيفري 2019.

رئيس الحكومة
يوسف الشاهد

الإمضاء المجاور
وزير الشؤون الخارجية
خميس الجهيناوي

إن رئيس الحكومة،

باقترح من وزير الشؤون الخارجية،

بعد الاطلاع على الدستور وخاصة الفصل 92 منه،

وعلى القانون عدد 29 لسنة 2016 المؤرخ في 5 أفريل 2016 المتعلق بتنظيم المصادقة على المعاهدات وخاصة الفصل 4 منه،

وعلى الأمر الرئاسي عدد 107 لسنة 2016 المؤرخ في 27 أوت 2016 المتعلق بتسمية رئيس الحكومة وأعضائها،

وعلى الأمر الرئاسي عدد 125 لسنة 2018 المؤرخ في 14 نوفمبر 2018 المتعلق بتسمية أعضاء بالحكومة،

وعلى اتفاق الاعتراف المتبادل بالمشغل الاقتصادي المعتمد بين الدول أعضاء الاتفاقية العربية المتوسطة للتبادل الحر "اتفاقية أغادير" الموقع عليه بالقاهرة في 13 أفريل 2016.

مكتب المتعامل الإقتصادي المعتمد
الإدارة العامة للديوانة



WWW.douane.gov.tn

oea@douane.gov.tn